YERRES

Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.31
N/Réf. : NDA/LD/CD

DECISION N° 98/85

OBJET : convention de prestations de service relative à l'organisation d'un après-midi dansant conclue avec l'association « En retraite, dansons ensemble »

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 1998 fixant les tarifs d'entrée des après-midi dansants organisés à la salle polyvalente du Centre Educatif et Culturel,

CONSIDERANT que la commune, organisatrice des après-midi dansants, sollicite le concours de l'association « En retraite, dansons ensemble » au titre de prestations de service relative à la vente de diverses consommations lors de ces manifestations,

DECIDE

DE SIGNER une convention de prestations de service relative à l'organisation d'un après-midi dansant le 10 mai 1998 à la salle polyvalente du C.E.C., conclue avec l'association « En retraite, dansons ensemble » sise 31 rue François Boucher 91330 YERRES.

Fait à Yerres, le 4 mai 1998

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

12 MAI 1998

98

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE